

Rapport de la Commission de gestion

Chargée d'examiner le préavis municipal N°07/2019

Rapport de gestion 2018

Table des matières

Introduction.....	5
Administration générale et finances	6
Défis du dicastère pour l'année 2018	6
Cohésion entre dicastères	6
Manifestations.....	7
Outils de communication	7
Développement de la communication digitale	7
Journal communal aux 4 coins du Mont	7
Service informatique	8
Service des ressources humaines.....	8
Travaux et infrastructures	9
Défis du dicastère pour l'année 2018	9
Contrôle des séparatifs	9
Liste des bureaux mandatés.....	9
Organigramme transversal.....	9
Engagement financier	10
Équipe voirie.....	10
Réseau routier et zones 30 km/h	10
Travaux et réfection de chaussées	11
Éclairage public.....	11
Boucléments des chantiers	11
Urbanisme et développement durable	12
Défis du dicastère pour l'année 2018	12
Etudes et projets	12
Commission consultative d'urbanisme (CCU)	13
Direction et missions du service.....	13
Commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage (CUMEP)	14
Rapport annuel 2018 SDNL (sdnl.ch).....	14
Plan général d'affectation (PGA).....	16
Assainissement du bruit routier	16
Politique générale de stationnement.....	16
Schéma directeur	16
Étude territoriale.....	17
Aménagements cyclables.....	17
Conception de l'offre en salles polyvalentes.....	17

PQ sis dans le périmètre AF.....	18
Développement durable	18
Label Cité de l'énergie	18
Mobilité électrique	19
Projet Request.....	19
Association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ).....	19
Population, sécurité et affaires sociales.....	20
Défis du dicastère pour l'année 2018	20
Remarque générale	20
Évolution de la population	20
Informatique	20
Guichets et téléphones	21
Commission de Police.....	21
Procédés de réclame	21
Police du commerce	22
Circulation et signalisation routière	22
Signalisation routière	22
Plan canicule.....	22
Gendarmerie	23
Affaires sociales, PCI, SDIS, Taxi	23
Bâtiments	24
Défis du dicastère pour l'année 2018	24
Entreprises mandatées en 2018.....	24
Distinction entre maintenance, entretien et support technique.....	24
Agents d'exploitation (AGEX) année 2018	25
Support technique CVSE (DIEM 55%).....	25
Patrimoine communal.....	26
VISION 2050.....	26
Collège du Rionzi	26
Administration Crétalaison.....	27
Collège du Grand-Mont.....	27
Annexe aux vestiaires du Châtaignier	27
Location des salles.....	28
Grande salle communale.....	28
Vandalisme et incivilité	28
Espaces verts et déchets	30

Défis du dicastère pour l'année 2018	30
Rénovation de la place de jeux sise sous l'église	30
Forêts.....	31
Vols de bois	31
Réfection des chemins	31
Déchets.....	31
Police des déchets	31
Déchèterie de la Viane	31
Instruction publique et affaires culturelles	32
Défis du dicastère pour l'année 2018	32
Direction du service et missions.....	32
École	32
Orientation postscolaire.....	32
Autorités scolaires.....	33
Conseil d'établissement	33
Transport scolaire.....	33
Camp à l'Île d'Yeu	33
Tâches communales partiellement confiées à l'école	33
Médiathèque	34
PPLS	34
Accueil pré- et parascolaire.....	34
Finances.....	34
Préscolaire – EFAJE.....	34
Parascolaire	35
UAPE Grand-Mont et Clochette	35
Catalogue d'activités parascolaires.....	35
Réfectoire et pause de midi	35
Culte	35
Théâtre	36
Passeport culturel.....	36
Quartiers solidaires	36

Introduction

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Après analyse du rapport de la Municipalité sur la gestion 2018 et faisant suite à sa rencontre avec les membres de la Municipalité, en date du vendredi 3 mai 2019, la commission de gestion (ci-après : COGEST) présente son rapport.

Le dicastère Instruction publique et affaires culturelles a été audité de manière plus approfondie en date du 5 avril 2019. 9 séances plénières ont été nécessaires à l'élaboration de ce rapport.

La COGEST s'est organisée en sous-commissions, réparties comme suit :

Administration générale et finances M. Jean-Pierre Sueur, Syndic	Mme Jolanda Müller Chabloz, rapporteure M. Richard Nicole M. Olivier Descloux
Travaux et infrastructures M. Michel Odier	M. Robert Irrausch, rapporteur Mme Adriana Brewster M. Jean-Charles Fresquet
Urbanisme et développement durable M. Christian Menétrey	M. Daniel Besson, rapporteur Mme Isabel Taher Selles M. Philippe Hayward
Population, sécurité et affaires sociales M. Jacques Marchand	M. Jean-Charles Fresquet, rapporteur M. Daniel Besson M. Robert Irrausch
Bâtiments M. André Guex, 1 ^{er} vice-président	Mme Isabel Taher Selles, rapporteure Mme Jolanda Müller Chabloz M. Philippe Hayward
Espaces verts et déchets M. Michel Amaudruz, 2 ^{ème} vice-président	M. Richard Nicole, rapporteur Mme Adriana Brewster M. Olivier Descloux
Instruction publique et affaires culturelles M. Philippe Somsy	La COGEST au complet M. Olivier Descloux, rapporteur

L'arrivée de trois personnes au sein de la COGEST et la réorganisation des dicastères a complexifié le travail de notre Commission.

Dans les perspectives d'évolution, nous avons décidé de collaborer plus étroitement avec la COFIN pour échanger et confronter nos besoins. Par ailleurs, nous projetons de fonctionner davantage en amont pour préparer notre rapport sur l'année écoulée. Ces nouvelles modalités de fonctionnement restent encore à être formalisées et définies plus précisément d'ici à l'automne 2019.

Administration générale et finances

[Préavis 07/2019 – pages 1 à 11]

La sous-commission a été reçue par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic, M. Sébastien Varrin, secrétaire communal, Mme Florence Romanzini, responsable des ressources humaines et M. Laurent Vial, boursier communal.

Défis du dicastère pour l'année 2018

Selon M. Vial, chef du service des finances, le défi principal pour l'administration communale a été la mise en place du nouveau programme informatique, l'ancien logiciel étant devenu obsolète. Ce logiciel est utilisé par plus de deux tiers des communes vaudoises. Le nouveau système a permis un gain d'efficacité principalement pour les processus RH, ainsi que des améliorations pour les collaborateurs et collaboratrices (processus plus simples, saisie et recherche de l'information facilitées). M. Vial a présenté à la COGEST les différentes étapes du processus de mise en place, ainsi que la procédure de sauvegarde, répliquée sur deux sites distincts.

Cohésion entre dicastères

La COGEST s'est interrogée sur la cohésion entre dicastères. A ce titre, la COGEST relève la formation commune des chefs de service, initiative venue des chefs de service eux-mêmes. La COGEST a également reçu des précisions quant aux réunions hebdomadaires des chefs de service, qui sont l'occasion de transmettre l'information de façon transversale. Ces séances se révèlent être de plus en plus importantes avec la délégation des compétences, de la part des Municipaux vers les chefs de service. Selon le secrétaire municipal, l'arrivée de M. von Arx a amené une nouvelle dynamique. Ainsi, les chefs de service installés de plus longue date apprennent progressivement à fonctionner avec cette nouvelle configuration.

La COGEST relève également l'instauration d'une demi-journée extra-muros au mois de juillet avec les chefs de service et l'ensemble de la Municipalité, qui a pour but la revue du plan d'investissement, en fonction de priorités de degré 1 à 3.

Au niveau de la transmission de l'information entre Municipaux, celle-ci se fait nécessairement lors des séances de Municipalité selon M. le Syndic.

CONSTAT

La COGEST relève la volonté du dicastère de l'administration communale d'améliorer la cohésion entre dicastères. Elle constate cependant que la collaboration reste parfois difficile. La COGEST questionne l'efficacité du procédé de la transmission d'information entre Municipaux. Elle espère que les rocadés dans l'attribution des dicastères permettront une dynamique nouvelle sur ce point. La COGEST relève qu'il reste peu logique d'avoir deux Municipaux pour un chef de service.

Manifestations

[Préavis 07/2019 – page 1]

La COGEST relève l'oubli de la mention du premier août dans le rapport, ce dont la Municipalité a pris note. Celle-ci précise que les problèmes de la sonorisation constatés en 2018 ont été corrigés en vue des éditions suivantes.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande des clarifications sur la responsabilité de l'organisation de la fête nationale, entre sociétés locales et administration communale.

Outils de communication

[Préavis 07/2019 – pages 2 et 3]

Développement de la communication digitale

La COGEST a reçu des précisions sur le concept de communication digitale en cours d'élaboration. Les premiers effets concrets sont attendus pour la fin de l'été 2019. Une communication spécifique sera prévue.

Journal communal aux 4 coins du Mont

La COGEST a une nouvelle fois abordé les problèmes de communication entre la rédaction du journal communal et les sociétés locales. Il semble que ceci constitue un point de friction récurrent entre des sociétés locales et la Municipalité. Ce point entre dans un contexte plus large de crispation entre certaines sociétés locales et le chef de service du Service jeunesse et loisirs (SJL), qui modifie les habitudes de certain-e-s. Le Syndic précise le rôle du Service qui agit comme secrétariat pour l'Union des Présidents des Sociétés Locales (UPSL), centralise les réservations de salles, soutient les sociétés dans la mise sur pied de manifestations. Le Syndic relève la volonté du SJL et du Municipal d'être bienveillants vis-à-vis des sociétés locales.

CONSTAT

Concernant le journal communal, La COGEST constate que malgré la rencontre avec les sociétés locales et les efforts entrepris, il semble que la Municipalité n'a pas encore trouvé la formule satisfaisant l'ensemble des partenaires.

VŒU DE LA COGEST

La COGEST souhaite que la Municipalité encourage la rédaction du journal à mieux communiquer sur sa manière de faire, ainsi que sur les modifications effectuées sur les articles.

Service informatique

[Préavis 07/2019 – page 6]

La COGEST s'est enquis, dans le cadre du processus de stockage des données numériques courantes, si l'archivage des courriels est également prévu. La Municipalité a répondu qu'il n'y a pas actuellement de politique d'archivage des emails. Les emails « probants » sont classés dans les dossiers d'affaires. Pour le reste, chaque collaborateur et collaboratrice gère ses mails dans sa boîte mail.

La COGEST a reçu des précisions sur les règles d'attribution des téléphones portables. Les membres de la Municipalité sont équipé-e-s en ordinateurs mais utilisent leur propre téléphone portable. Le dédommagement entre dans le cadre du forfait attribué aux membres de la Municipalité.

Service des ressources humaines

[Préavis 07/2019 – pages 8 à 10]

La COGEST s'est inquiétée d'une situation de sous-effectif dans le nombre d'employé-e-s de notre commune, sachant que l'effectif des concierges ne semblait pas évoluer selon le nombre de classes ouvertes. Selon la cheffe de service, Mme Romanzini, les effectifs des agents d'exploitation suivent l'évolution du nombre de classes.

Concernant la satisfaction du personnel, la cheffe de service estime que l'évaluation actuelle intégrée à l'entretien annuel est suffisante. Elle estime par ailleurs qu'après trois ans, une relation de confiance s'est instaurée entre elle et le personnel.

La COGEST a demandé un retour sur l'introduction du nouveau règlement du personnel, avec les modifications de l'échelle salariale permettant une évaluation « au mérite ». Mme Romanzini précise que, selon les expériences faites ailleurs, il faut attendre une dizaine d'années pour que ce système déploie réellement ses effets. Elle constate que la plupart des collaborateurs et collaboratrices sont au-dessus des lignes de tendance. Or les salaires existants ne sont pas baissés et sont indexés au coût de la vie, mais il n'y a plus d'annuités automatiques. Les efforts actuels se concentrent sur les quelques personnes plutôt sous-évaluées. A l'engagement, la commune a constaté qu'elle se situe dans la ligne du marché.

Travaux et infrastructures

[Préavis 07/2019 – pages 12 à 22]

La sous-commission a été reçue par M. Jacques Marchand, Municipal et M. Vincent Porchet, chef de service.

Défis du dicastère pour l'année 2018

Pour M. Porchet, le renforcement du service technique a permis de repenser le fonctionnement des services. Dans le domaine des travaux, M. Porchet estime que l'effectif est suffisant, mais reconnaît que la sollicitation de bureaux externes n'est pas toujours optimum car les délégations de prestations ont pour conséquence une perte de la connaissance.

VŒU DE LA COGEST

La COGEST souhaite que la Municipalité se penche sur l'attribution de mandats externes, un engagement interne ne serait-il pas plus opportun ?

Contrôle des séparatifs

La COGEST a voulu un point de situation sur le contrôle des séparatifs. M. Porchet nous a répondu qu'aujourd'hui 300 parcelles ont été contrôlées intégralement et, en y ajoutant plusieurs autres zones villas connues pour être équipées, ce sont environ 80% des habitations qui sont conformes aux normes sur les séparatifs d'eaux claires et d'eaux usées. Par ailleurs, M. Porchet nous a également précisé que, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement CISTEP, les 5% des coûts de la STEP sont répartis à la condition que la mise en séparatif des eaux soit dûment documentée.

Liste des bureaux mandatés

Tout en comprenant que certaines données ne peuvent pas être rendues publiques, la COGEST réitère sa demande d'avoir accès à la liste des bureaux mandatés pour les différentes études, ainsi que la liste des entreprises mandatées pour les travaux.

M. Porchet nous cite oralement une liste d'entreprises et bureaux, en nous expliquant que les petits travaux, en dessous de CHF 10'000 sont souvent attribués aux mêmes entreprises, désormais identifiées comme spécialistes dans leur domaine. Au-dessus de CHF 10'000, M. Porchet explique que des appels d'offres sont systématiquement faits, et, s'agissant des très gros chantiers (à partir de CHF 500'000), M. Porchet nous confirme qu'ils sont soumis à la loi sur les marchés publics.

Faisant suite aux demandes répétées de la COGEST, M. Porchet nous annonce que toutes les informations relatives aux tiers mandatés seront systématiquement mises à disposition de la COGEST.

Organigramme transversal

Comme demandé dans l'exercice précédent, la COGEST aimerait que la commune établisse un organigramme détaillant la transversalité entre les différents dicastères dits « techniques ».

Pour M. Porchet l'exercice est difficile car le Service technique travaille toujours en binôme, MM. Turiel et Porchet. Le lead est pris alternativement en fonction des missions.

Une idée de M. Porchet serait de réaliser un organigramme transversal par préavis. La forme de l'organigramme est à définir. Une transmission orale par séance ponctuelle va aussi.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande qu'un organigramme transversal de fonction soit présenté dans chaque préavis.

Engagement financier

La COGEST aimerait savoir jusqu'à concurrence de quel montant les différents acteurs communaux (la Municipalité dans son ensemble, les Municipaux individuellement, ainsi que les chefs de service) peuvent-ils faire appel à des mandataires externes.

M. Porchet nous détaille les droits d'adjudication des travaux au prorata des sommes engagées :

Montants en CHF	Compétences
De 0 à 25'000	- Chefs de service - Municipaux individuellement
De 25'000 à 100'000	- Chefs de service avec validation signée du Municipal concerné
Plus de 100'000	- La Municipalité en collège

Les marchés publics sont soumis à une loi fédérale.

Équipe voirie

[Préavis 07/2019 – pages 12 et 13]

S'agissant de l'augmentation des incivilités déjà constatée depuis 2013, la COGEST souhaitait savoir si une communication auprès des usagers et usagères a été mise en place pour diminuer lesdites incivilités.

M. Porchet nous répond qu'une communication a déjà été faite il y a quelques années. Dans les projets en cours, il est envisagé d'installer des caméras de vidéosurveillance. Par ailleurs, M. Porchet nous précise que des panneaux existent devant les moloks et que les gérances contribuent également à communiquer autour de cette problématique dans leurs immeubles respectifs.

Réseau routier et zones 30 km/h

[Préavis 07/2019 – page 19]

S'agissant du fait que le Service de l'urbanisme et du développement durable est cité comme pilote d'une étude relative au projet de zone 30 km/h au Grand-Mont, la COGEST aimerait savoir comment se répartissent les responsabilités entre les deux dicastères.

M. Turiel prend en charge la partie étude, faisabilité et planification (domaine de l'urbanisme) et M. Porchet assume la responsabilité opérationnelle des travaux

Travaux et réfection de chaussées

[Préavis 07/2019 – pages 19 et 20]

S'agissant des travaux de réfection des chaussées, la COGEST souhaitait savoir dans quelle mesure la réflexion tient compte du rapport sur le bruit routier et dans quelle mesure les dicastères communiquent entre eux.

M. Porchet nous répond que l'étude du bruit était pilotée par M. Turiel mais qu'il a été présent à toutes les séances.

Éclairage public

[Préavis 07/2019 – page 20]

S'agissant de l'éclairage public, la COGEST souhaitait connaître l'évolution de la consommation électrique.

M. Porchet nous précise que de manière générale, on constate une baisse de la consommation malgré l'augmentation des points lumineux. Pour obtenir l'indicateur de consommation, il faut multiplier la puissance par le nombre d'heures d'utilisation.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST aimerait connaître la consommation en kilowattheures de l'éclairage public.

Bien que cet élément ne figure pas dans le rapport, la COGEST souhaitait savoir ce qu'il en était de l'éclairage dit intelligent dans notre commune.

M. Porchet nous informe qu'un postulat est en cours de traitement.

Boucllements des chantiers

Comme déjà demandé dans l'exercice précédent, la COGEST souhaitait connaître les résultats chiffrés du boucllement d'un chantier, ainsi que du boucllement financier des préavis.

Nos interlocuteurs nous confirment que la Municipalité a discuté de cette demande et a décidé d'améliorer la situation.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST réitère sa demande de pouvoir consulter systématiquement les résultats et bilans de fin de chantier.

Urbanisme et développement durable

[Préavis 07/2019 – pages 23 à 43]

La sous-commission a été reçue par M. Christian Menétrey, Municipal, Mme Laurence Muller Ahtari, Municipale et M. Antonio Turiel, chef de service.

Défis du dicastère pour l'année 2018

Selon nos interlocuteurs, le défi pour ce dicastère a été de gérer le nombre de demandes de permis d'habiter et de rattraper une centaine de dossiers en retard pour la mise en conformité et l'octroi d'un permis. Le service fonctionne très bien avec des fiches techniques et des procédures précises. A ce jour, il n'a plus que 20 dossiers à traiter.

En revanche, il ne peut y avoir de retard possible concernant la police des constructions, le suivi des dossiers se fait avec plus de pression sur les architectes. Le personnel a le soutien de la Municipalité ce qui permet d'avancer rapidement dans les dossiers.

L'organisation du classement et de l'archivage donne une sécurité au point de vue du droit et permet maintenant de remonter jusqu'en 1957, afin de connaître tout ce qui s'est passé sur les constructions. C'est un travail qui se fait en collaboration transversale avec le dicastère Travaux et infrastructures.

CONSTAT

Ces informations sont intéressantes et ne ressortent pas précisément dans le rapport de gestion

Le dicastère a en outre dû faire face à la mise en place pour la première fois de la procédure participative pour les ateliers du Mont centre, cette démarche s'est avérée très enrichissante pour la Municipalité et tous les acteurs ayant participé à ce projet.

Le SAF a été un gros dossier qui continue à être suivi.

Etudes et projets

[Préavis 07/2019 – page 24]

La COGEST a constaté que beaucoup d'études ont été effectuées et s'étonne du peu de réalisations effectives.

Les municipaux ont répondu clairement à cette question en rappelant le nombre de postulats, motions ou interpellations déposés par le Conseil et les nombreuses demandes de la part de la population. En plus des nouvelles lois viennent s'ajouter à la complexité.

Ces études mettent à disposition des outils et des moyens pour permettre au dicastère de préparer une stratégie à très long terme afin de ne pas se trouver dans un mode réactif. La Municipalité est en train de développer une nouvelle planification territoriale, c'est-à-dire un schéma directeur du développement territorial avec ses intentions. Il y a une obligation légale à se mettre en conformité. Un préavis est en cours de préparation et sera soumis au Conseil en juin 2019.

La COGEST souhaitait avoir la liste des bureaux d'études mandatés en 2018, ainsi que le nombre d'études et le montant par bureau. Selon la Municipalité, tout est transparent dans les comptes. Tout mandat commence d'abord par une offre.

VŒU DE LA COGEST

La COGEST souhaite néanmoins avoir accès à un décompte détaillé par entreprise mandatée.

La COGEST souhaitait également avoir un point de situation sur la planification des bâtiments scolaires.

Nos interlocuteurs ont expliqué la stratégie au niveau du Mottier B : face à de nombreux changements de paramètres, un stop de la révision a dû être fait. Tout est remis à plat, toute planification future sera basée sur le nouveau schéma directeur. Ceci a été décidé avec la collaboration et l'accord total de la Direction des Écoles. À tout moment il est possible de prioriser rapidement un projet dans le schéma directeur, car il va concerner et être suivi par tous les services dans leur transversalité, ainsi que par la Direction des Écoles.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST s'inquiète d'un possible retard dans la planification du bâtiment scolaire de Champs d'Aullie.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La COGEST souhaitait avoir un point de situation sur la collaboration du dicastère avec la CCU.

Peu de demandes de la part de la CCU en 2018 sont parvenues au Municipal, mais les séances se multiplient depuis début 2019. Les dossiers sont présentés à la CCU, cette commission est très active, et la Municipalité est contente de la très bonne collaboration.

Selon la Municipalité, le changement de président chaque année pose un problème de gouvernance. Pour le suivi des projets, une ligne stable permettrait de simplifier ce suivi. Un changement par législature serait aux yeux de la Municipalité une meilleure solution.

Direction et missions du service

[Préavis 07/2019 – page 23]

S'agissant de l'application des principes de durabilité au sein de l'administration, la COGEST souhaitait avoir un retour d'expérience pour l'année écoulée.

Selon nos interlocuteurs, il s'agit d'un objectif prioritaire au sein de la commune, la ligne de conduite est suivie. Il n'y pas de retour d'expérience en 2018, mais des réalisations pratiques (plaquette de bâtiments, véhicule électrique). Un plan sur la mobilité communale est un prochain objectif.

VŒU DE LA COGEST

Sachant que c'est un objectif prioritaire pour la Municipalité, la COGEST souhaite plus de détails sur la ligne de conduite et sa mise en œuvre dans le rapport de gestion.

Commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage (CUMEP)

[Préavis 07/2019 – page 23]

S'agissant des missions de la CUMEP, notamment de développer un système de veille et prospective territoriales, la COGEST souhaitait connaître ce système de veille et savoir d'où proviennent les informations.

La COGEST a pu consulter le cahier des charges de la CUMEP. Cette commission est composée surtout par des personnes externes à la commune pour garder un regard neutre sur le développement de la Commune. Des rapports d'expertises sont établis et sont utilisés dans des projets comme le Châtaignier et du Mont-Centre par exemple.

S'agissant de la composition de la CUMEP, la COGEST souhaitait savoir qui remplacera M. Odier.

Mme Laurence Muller Achtari prend la présidence de la CUMEP. Le cahier des charges a été mis à disposition de la COGEST.

Rapport annuel 2018 SDNL (sdnl.ch)

[Préavis 07/2019 – pages 24 et 25]

La COGEST a pris connaissance de la démission de M. Jean-Pierre Sueur en tant que président du Groupe de pilotage politique du SDNL (GROPIL). La COGEST aimerait savoir qui succédera à la présidence de M. Sueur.

En sa qualité de président du GROPIL, M. le Syndic, Jean-Pierre Sueur a répondu par écrit aux questions de la COGEST :

Madame, Monsieur,

La Commission, dans son document relatif au dicastère de l'urbanisme pose trois questions (10, 11 et 12) concernant le SDNL. Je ne suis pas en charge du dit dicastère mais encore président du SDNL, dès lors, il m'incombe de répondre à vos requêtes.

La COGEST a pris connaissance de la démission de M. Jean-Pierre Sueur en tant que président du Groupe de pilotage politique du SDNL (GROPIL). La COGEST aimerait savoir qui succédera à la présidence de M. Sueur.

L'article 2.2 du guide de projet du SDNL mentionne ce qui suit quant à la composition du bureau, extrait :

« Le bureau est l'organe exécutif du SDNL. Il gère toutes les affaires courantes pour lesquelles il a délégation du GROPIL et il supervise les chantiers d'études. Il se réunit une fois par mois au moins.

Il est composé du président et des deux vice-présidents du GROPIL (au moins un membre représente les communes de la 2^{ème} couronne), du chef de projet et d'un représentant des services de l'Etat.

Au vu de leurs responsabilités, les membres du bureau ne peuvent avoir d'intérêts personnels ou familiaux (tous degrés de parentés confondus) dans des projets compris dans la planification communale ou intercommunale des partenaires du SDNL. »

Autre condition pour être élu au sein du bureau : avoir d'excellentes connaissances des structures PALM et SDNL et être intéressé par la politique de développement régionale.

Le nouveau bureau sera élu par le 27 juin 2019 par le GROPIL ; les personnes suivantes seront

proposées : MM Etienne Fleury, municipal à Cheseaux comme nouveau membre du bureau et Denis Favre, municipal à Romanel en tant que président.

Si le GROFIL accepte cette proposition, le bureau serait composé comme suit :

Président : Denis Favre, municipal à Romanel ; membres : Etienne Fleury, municipal à Cheseaux (ces deux personnes représentent les communes du périmètre compact) ; Jean-François Thuillard, syndic de Froideville représentant la 2^{ème} couronne.

S'agissant de la stratégie régionale vélo validée par le GROFIL en mars 2018, la COGEST aimerait avoir un point de situation sur les actions concrètes amorcées en 2018.

La stratégie régionale vélo a pour objectif d'offrir un réseau sûr, direct et attrayant pour les déplacements en vélo dits « utilitaires », soit les déplacements effectués pour se rendre au travail ou à l'école à l'exclusion des autres types de déplacements tels les loisirs ou la randonnée. Les axes principaux de cette stratégie sont l'établissement de trajets directs et le rabattement vers les gares et les transports publics. TL ou LEB pour notre région.

Cette stratégie vélos utilitaires pose les premières bases pour les déplacements quotidiens, c'est un document de bonnes pratiques à disposition des communes.

C'est aux communes membres du SDNL, qui à partir de ce document, peuvent lors de réfection de voiries, appliquer leur propre politique de mobilité douce en tenant compte des diverses législations en la matière (par exemple : compensation des terres agricoles).

S'agissant du Plan directeur localisé intercommunal "Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne" qui n'est plus d'actualité, consécutivement aux contraintes de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la COGEST aimerait avoir davantage d'informations.

Ce projet initié en 2013 n'aura pas survécu aux contraintes de la LAT révisée et de son ordonnance d'application ni à d'autres, relatives à la nécessaire préservation des zones d'ores et déjà affectées à l'activité et à l'artisanat (ZIZA). La première nécessité est dès lors de tester la possibilité d'orienter le développement de ce secteur clé de l'agglomération vers un pôle d'activité d'envergure cantonale. Pour cette nouvelle vision du développement du secteur, pilotée par le SDNL, les partenaires du projet ont souhaité impliquer activement les propriétaires du nouveau périmètre de projet à travers un important volet de concertation.

L'arrivée, à terme, de plusieurs milliers d'habitants dans ce secteur n'étant plus d'actualité, la mobilité « au sens large du terme » doit être repensée. La DGMR reprend, à ce propos, les études de trafic sur quatre axes, soit : la route de Romanel (longeant les voies du LEB), la route du stand de Vernand, la route de Cugy et d'une nouvelle route qui est/était prévue entre Romanel et Crissier (dite liaison nord/ouest). Pour notre Commune, cette étude s'ajoute à l'étude « d'opportunité et cahier des charges » de la route de contournement du Mont.

Jean-Pierre Sueur

Syndic, président du SDNL

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à connaître quelles actions concrètes ont été amorcées par la commune en 2018 dans le cadre de la politique de la mobilité douce.

Plan général d'affectation (PGA)

[Préavis 07/2019 – page 26]

S'agissant de la révision du PGA, la COGEST souhaitait savoir ce qui a été fait en 2018.

L'idée de la Municipalité a été de réviser le règlement PGA en fonction du nouveau schéma directeur. 13'000 habitant-e-s est un chiffre maximum que la Municipalité ne souhaite pas dépasser avec le nouveau PGA.

S'agissant du Syndicat d'améliorations foncières (SAF), la COGEST souhaitait davantage d'informations sur les évolutions en 2018 et quels étaient les secteurs immédiatement disponibles.

Le SAF sera légalisé au registre foncier probablement en novembre 2019, du moment que tous les recours sont tombés. Il n'y a pas de secteur encore priorisé. Mme Laurence Muller Achtari est la représentante de la Municipalité au SAF.

Assainissement du bruit routier

[Préavis 07/2019 – pages 26 et 27]

La COGEST remercie M. Antonio Turiel, chef du Service de l'urbanisme, d'avoir accueilli notre commission le vendredi 18 janvier 2019, pour l'examen du rapport sur le bruit routier.

S'agissant du rapport final, livré en juillet 2018, la COGEST souhaitait connaître les délais pour l'obtention de subventions. Par ailleurs, la COGEST souhaitait savoir si des demandes ont été faites en 2018.

Selon M. Antoni Turiel, le délai de demande de subvention a été reporté en 2022. Aucune demande de subvention n'a été effectuée en 2018.

Le rapport a officiellement été accepté par le canton en janvier 2019. Le dicastère Travaux et infrastructures est responsable de la demande de subvention.

VŒU DE LA COGEST

La COGEST souhaiterait que la Municipalité anticipe et priorise les investissements programmés jusqu'en 2022 afin de bénéficier au mieux des subventions.

Politique générale de stationnement

[Préavis 07/2019 – pages 27 et 28]

Une analyse a été faite (photo du statut actuel). Selon la Municipalité, la capacité est suffisante actuellement.

Schéma directeur

S'agissant de la stratégie permettant d'équiper les parkings publics d'une offre spécifique pour les véhicules électriques, la COGEST souhaitait savoir quels sont aujourd'hui les besoins réels en matière de bornes de recharge.

La Municipalité a décidé que la pose de borne est obligatoire dans un plan de quartier. Une stratégie d'emplacement est réalisée, mais tout ne sera pas construit tout de suite.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST aimerait savoir ce qui a motivé cette décision.

Étude territoriale

[Préavis 07/2019 – page 28]

S'agissant du manque d'intérêt des entreprises, dont seules 5% ont répondu aux sondages liés au plan de mobilité de la zone en Budron, la COGEST se demande si la commune n'a pas atteint les limites d'un système basé sur l'initiative personnelle.

Nos interlocuteurs ont répondu que la « Promotion Economique » de ce dicastère va mieux s'approcher des entreprises, un développement des contacts est en vue.

Aménagements cyclables

[Préavis 07/2019 – page 28]

S'agissant du rapport final livré en décembre la COGEST a souhaité pouvoir le consulter.

Nos interlocuteurs nous répondent que les rapports sont résumés dans le rapport de gestion. Ces rapports sont des outils de gestion à disposition de la Municipalité et sont consultables par la COGEST, sous le sceau de la confidentialité.

CONSTAT DE LA COGEST

La COGEST constate que sous la forme présentée dans le rapport de gestion, ces résumés d'études sont peu compréhensibles et les figures illisibles.

Conception de l'offre en salles polyvalentes

[Préavis 07/2019 – page 29]

S'agissant de l'idée directrice de créer une Halle des fêtes, la COGEST s'est demandé en quoi ce projet diffèrera de l'espace actuel et dans quelle mesure la rénovation du bâtiment actuel ne coûterait pas moins cher.

Nos interlocuteurs ont répondu que Le Châtaignier a été sorti du nouveau plan directeur. Une étude a été faite, un dossier a été constitué et a passé au niveau de la SIMAP (dans le canton de Vaud, SIMAP est l'organe officiel de publication des avis marchés publics). Une étude des projets est en vue.

CONSTAT

Considérant les autres chantiers importants qui attendent la commune, par exemple de nouveaux bâtiments scolaires, la COGEST se demande si ce projet est vraiment prioritaire.

PQ sis dans le périmètre AF

[Préavis 07/2019 – page 36]

S'agissant des potentiels conflits d'intérêts des membres de la Municipalité, la COGEST souhaitait savoir si la nouvelle Municipale est propriétaire au sein du syndicat et s'il est prévu qu'elle reprenne le dossier du Syndic.

Madame Laurence Muller Achtari, qui remplacera M. Michel Odier dans le comité du SAF, a déclaré n'avoir qu'une servitude sur le périmètre du SAF, mais aucun intérêt direct ou indirect.

Développement durable

[Préavis 07/2019 – page 39]

Label Cité de l'énergie

S'agissant du label Cité de l'énergie, renouvelé le 28 septembre 2018, la COGEST souhaitait consulter les résultats de l'audit et le détail des mesures ayant permis le renouvellement de la certification.

Dans le rapport de gestion, on trouve les six indicateurs dans le pictogramme de la page 39 sur lesquels le renouvellement de la certification s'est effectué. Ce sont des spécialistes qui évaluent ces indicateurs. De 54% en 2014, le résultat global a atteint 61% en 2018, un critère a particulièrement apporté des points dans l'indicateur mobilité : la promotion et l'utilisation des voitures électriques Zoé au sein de la commune. L'indicateur collaboration et communication n'a pas atteint les 50%, ce point reste à améliorer.

La commission 2000 watts travaille avec des projets pour permettre le maintien et le renforcement du Label (véhicule, taxe pour des subventions écologiques, plan de mobilité). La Municipalité souligne la bonne collaboration avec cette commission.

Le but recherché par la municipalité est de mettre un projet en œuvre chaque année.

Mobilité électrique

[Préavis 07/2019 – page 39]

S'agissant de l'acquisition des véhicules de fonction électriques pour les besoins de l'administration, en remplacement de l'utilisation des véhicules privés pour les besoins professionnels, la COGEST a constaté qu'ils sont sous-utilisés. La COGEST se pose la question sur la nécessité d'avoir deux véhicules et s'interroge sur l'opportunité de partager ces véhicules avec la population, afin d'encourager l'utilisation de véhicules électriques.

Nos interlocuteurs nous ont répondu qu'un véhicule est attribué au Service des travaux et l'autre au Service de bâtiments. Il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport aux indemnités précédentes pour les remboursements des km des véhicules privés, c'est neutre. Par cette action visuellement concrète, la Commune est gagnante en véhiculant une image claire par rapport au label 2000 watts. Les services de piquet utilisent également ces véhicules.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST continue de questionner la Municipalité sur la nécessité d'avoir deux véhicules, considérant le nombre de kilomètres effectués.

En lien avec la question précédente, la COGEST aimerait connaître l'évolution de l'utilisation des véhicules privés pour les besoins professionnels.

Projet Request

[Préavis 07/2019 – pages 40 et 41]

S'agissant des explications liées au projet Request, il est fait mention de bâtiments pour lesquels l'exception énergétique pourrait permettre de faciliter la réalisation de travaux de rénovation. La COGEST n'a pas compris l'expression « exception énergétique ».

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaiterait plus de détails sur l'expression « exception énergétique ».

Association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ)

[Préavis 07/2019 – pages 42 et 43]

La COGEST s'étonne que le projet JUTAVAQ ne soit pas traité dans le dicastère Espaces verts et déchets.

Nos interlocuteurs nous ont répondu que la création de parc est un projet de territoire, donc d'urbanisme

Population, sécurité et affaires sociales

[Préavis 07/2019 – pages 44 à 60]

La sous-commission a été reçue par M. Jacques Marchand, Municipal, M. Roland Leder, chef de service de la Police administrative et M. Matthieu Burkhardt, nouveau chef du service communal de la Population.

Défis du dicastère pour l'année 2018

Les défis principaux de l'année 2018 ont été : « La sécurité et le comportement des enfants aux abords de l'école, ainsi que la politique de stationnement communal ».

Il a été procédé à deux campagnes de prévention sur la dépose « sauvage » des enfants et, avec l'appui de la SUVA, sur la sécurité des chantiers.

Le manque d'effectifs de la Police administrative n'a pas permis de faire tout ce qui était désiré mais depuis l'arrivée d'un troisième agent de Police administrative, il va être possible d'être plus présent.

Remarque générale

La COGEST apprécie l'utilisation des pourcentages qui permet une meilleure lisibilité de certains tableaux, elle encourage la municipalité à en faire un plus grand usage.

Évolution de la population

[Préavis 07/2019 – pages 44 à 47]

La COGEST constate une différence du nombre d'habitant·e·s entre la page 44, soit 8'507 et la page 46, soit 8'682.

La différence s'explique de la manière suivante : le tableau en page 44 tient compte du nombre d'habitant·e·s en résidence principale. A cela, il faut ajouter les habitant·e·s en résidence secondaire, entre autres les enfants en foyer institutionnel et les personnes âgées en home médicalisé.

Informatique

[Préavis 07/2019 – page 44]

S'agissant des changements en profondeur du travail habituel, la COGEST souhaitait avoir davantage d'informations.

Le nouveau logiciel communal (cf. dicastère Administration générale et finances) a permis une meilleure efficacité des tâches, il augmente les possibilités d'analyse. Il ne déploie pas encore tous ses effets car il implique de nouvelles méthodes de travail pas toutes encore assimilées.

Exemple concret : si le dicastère Travaux et infrastructures veut informer les habitant·e·s d'une seule rue à propos d'une intervention, une liste détaillée peut facilement être établie.

Guichets et téléphones

[Préavis 07/2019 – page 48]

La COGEST avait souhaité une explication au sujet de la baisse de fréquentation versus une augmentation de la population.

Nos interlocuteurs nous ont répondu que les habitant·e·s n'ont pas la nécessité de passer au guichet chaque année, cela dépend des démarches à accomplir pour l'obtention d'un acte administratif.

Selon l'écho des usagers, les nouveaux horaires mis en place sont appréciés. La plage de réponse a été augmentée et différenciée (certains jours ouverture jusqu'à 18h00, etc.). Le planning des présences des employés communaux est géré en interne par le chef de service du SPOP.

Commission de Police

[Préavis 07/2019 – page 49]

S'agissant de la composition de cette commission, la COGEST souhaitait savoir sur quelle base légale est établie cette commission.

Le Municipal nous a répondu qu'en début de législature, la commission de police se constitue selon la loi sur les contraventions. Cela en détermine également la composition voire la nécessité de siéger.

S'agissant du graphique des dénonciations, il est fait mention des déchets hors-moloks. Or, la COGEST s'est justement interrogée sur les activités de la Police des déchets, dans le dicastère Espace verts et déchets, à la page 73 du rapport de gestion. La COGEST s'étonne du manque de transversalité entre les dicastères.

Le Municipal nous explique que les sacs poubelles sont récoltés par le dicastère Espace verts et déchets, puis confiés à la Police administrative, qui elle s'occupe d'ouvrir les sacs et la recherche proprement dite des contrevenant·e·s.

Procédés de réclame

[Préavis 07/2019 – page 49]

La COGEST souhaitait comprendre pourquoi DinoWorld a eu droit à un affichage sur le long terme.

Nos interlocuteurs nous précisent que l'affichage est soumis à la Loi sur les procédés de réclame (LPR) et qu'un allongement de l'autorisation peut être accordé sur demande. Dans le cas d'espèces, l'allongement a été accordé sans prendre le temps de la réflexion et s'est chevauché sur des dates de vacances scolaires, ce qui explique un affichage longue durée. Par ailleurs, le Municipal a confirmé que cela ne se reproduira pas.

Police du commerce

[Préavis 07/2019 – page 50]

S'agissant des contrôles qui reviennent aux assistants de sécurité publique, la COGEST souhaitait savoir si des contrôles ont eu lieu et quel était l'objet des contrôles.

Le Municipal nous répond que c'est le canton qui dirige et ordonne les contrôles et qu'il n'y a pas de statistiques. Parfois la Police administrative fait remonter des informations constatées sur le terrain, cela peut engendrer des contrôles.

Circulation et signalisation routière

[Préavis 07/2019 – page 50]

S'agissant du parking devant la boulangerie, à côté de la COOP, la COGEST souhaitait savoir combien de contraventions ont été posées et si des mesures avaient été prises pour améliorer la sécurité des personnes.

Nos interlocuteurs nous répondent que 51 contraventions ont été dressées en 2018 dans cette zone. Résoudre ce point noir demande des discussions avec le propriétaire (espace privé).

Signalisation routière

[Préavis 07/2019 – page 51]

S'agissant de prêter main-forte à la gendarmerie, la COGEST souhaitait savoir si les collaborateurs de la Police administrative sont souvent sollicités.

Nos interlocuteurs nous répondent que la gendarmerie a sollicité l'aide de la Police administrative sur environ 10 cas en 2018. A noter que ce ne peut être que dans le champ des compétences des agents administratifs et à l'initiative de la gendarmerie.

Plan canicule

[Préavis 07/2019 – page 51]

S'agissant du plan canicule, la COGEST souhaitait savoir comment l'offre est transmise et comment elle s'organise.

M. Leder nous explique que le plan canicule est déclenché par la préfecture, le Service de la population extrait la liste informatique des bénéficiaires, le CMS prend la direction des opérations et établit la liste des gens chez qui il intervient. Dans le cas d'une institution, c'est la direction de l'établissement concerné qui agit. Pour les personnes non suivies par le CMS, la Police administrative leur téléphone et se rend sur place si les bénéficiaires le souhaitent. A noter que le lien social établi par cette action est très bien perçu chez les bénéficiaires. En 2018, il y a eu 6 personnes visitées par la Police administrative.

Gendarmerie

[Préavis 07/2019 – page 52]

S'agissant du concept Police-population, la COGEST a réitérer sa demande de pouvoir consulter un résumé annuel des bulletins « Info délits ».

Le Municipal nous répond que le bulletin info-délits peut être obtenu de manière individuelle sur simple inscription.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande un résumé dans le rapport de gestion avec extraction des informations qui touchent directement la commune.

Affaires sociales, PCI, SDIS, Taxi

[Préavis 07/2019 – pages 52 à 60]

La COGEST a réitéré sa demande, qu'en lieu et place d'un inventaire du nombre de séances tenues par ces différents organismes, il soit fait une extraction des informations les plus pertinentes concernant la commune et une analyse des actions entreprises sur le territoire communal. La COGEST a demandé que le focus soit mis sur ce qui touche la commune.

Le nouveau Municipal en a pris note et rédigera le rapport de gestion 2019 en conséquence.

Bâtiments

[Préavis 07/2019 – pages 61 à 67]

La sous-commission a été reçue par M. Christian Menétrey, Municipal et M. Antonio Turiel, chef de service.

Défis du dicastère pour l'année 2018

Malgré les importants dégâts, survenus en juin 2018, la mise en service du Collège du Rionzi a pu se faire, comme prévu, pour la rentrée 2018.

Il n'en a pas été de même pour le Centre sportif du Mottier : Les responsables du dicastère déplorent les négligences dont ont fait preuve certaines entreprises, qui ont causé d'importants dégâts et qui n'ont pas permis de respecter le planning mis en place par la Municipalité. Citons, à titre d'exemple : la commande des fenêtres est intervenue trop tard et non posées lors des fortes pluies de juin ce qui a provoqué de très importants dégâts, qui ont péjoré l'avancement du planning initial. Etant considéré comme une suite de la construction des « 3 danseuses », la Municipalité a été contrainte de faire appel au même architecte

La commune est, actuellement, en discussion avec l'entreprise concernée mais les procédures de détermination des responsabilités (aspects juridiques) risquent de prendre beaucoup de temps.

Selon les estimations faites par la Municipalité, les assurances pourraient rembourser une partie des frais du litige, mais certainement pas le montant total.

Une présentation du dossier à la Commission des finances est prévue afin de discuter de la situation.

Entreprises mandatées en 2018

La COGEST a demandé de pouvoir consulter la liste des entreprises mandatées en 2018 ainsi que les travaux effectués et les montants versés.

Le Municipal a rappelé à la COGEST que cette information se trouve dans les comptes. Pour son usage propre, la COGEST a reçu la liste des entreprises mandatées pour des contrats de maintenance.

En matière de suivi des coûts, le Municipal s'engage à donner, régulièrement, des informations au Conseil communal sur les coûts des travaux lorsque ceux-ci sont terminés.

Distinction entre maintenance, entretien et support technique

[Préavis 07/2019 – page 61]

La distinction entre « maintenance » et « support technique » sera faite dans le rapport 2019. Le Municipal précise que « maintenance » et « entretien » sont synonymes. Ces activités font partie du cahier des charges des Agents d'exploitation.

Le support technique se rapporte à l'informatique et aux travaux d'électricité. Ces tâches demandent une formation spécifique (CFC).

Dans le cadre du DIEM, ces deux types d'interventions sont réalisées par des personnes différentes.

Pour répondre à la demande de la COGEST, le Municipal s'engage, dans le Rapport de gestion 2019, à mieux préciser les travaux spécifiques assumés par chacune de ces deux catégories de collaborateurs.

Agents d'exploitation (AGEX) année 2018

[Préavis 07/2019 – page 61]

A la préoccupation de la COGEST de savoir si l'engagement de deux AGEX à temps partiel (2 x 0.25 ETP), suite à l'ouverture du Collège du Rionzi, était suffisant, le Municipal nous a informé que ce temps de travail venait s'ajouter à un ETP d'ores et déjà fonctionnel. Ce nouveau pourcentage est destiné à couvrir la maintenance d'une classe, financée par l'Etat, destinée à la scolarisation d'enfants autistes.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Afin de suivre la répartition du temps de travail des AGEX par bâtiment scolaire, la COGEST souhaite obtenir un tableau avec ces informations.

La Municipal s'engage à faire figurer ce document sur le Rapport de gestion 2019.

La COGEST a souhaité connaître le coût et les tâches confiées à l'entreprise La Romande d'entretien SA.

Le Municipal nous informe que cette entreprise assure l'entretien des locaux occupés par le PPLS (560 CHF/mois) et les éventuels remplacements des AGEX en cas de maladie. Cet aménagement est plus avantageux que l'engagement d'un AGEX par la Commune.

La COGEST souhaitait connaître la politique que la Municipalité applique en matière d'attribution de mandats.

Le Municipal répond qu'en règle générale, la Municipalité demande toujours plusieurs soumissions, ne serait-ce que pour vérifier l'adéquation de l'offre retenue par rapport aux coûts du marché.

Support technique CVSE (DIEM 55%)

[Préavis 07/2019 – page 61]

Selon le Rapport de gestion, la mise en place du Détachement d'intervention entretien et maintenance (DIEM), a permis une économie estimée entre CHF 80'000 et CHF 100'000. La COGEST souhaitait connaître quel type de mesures organisationnelles ont permis une telle économie.

Le Municipal précise que cette économie reste à chiffrer de manière plus fine. Elle est rendue possible par une meilleure gestion des ressources internes, évitant ainsi de faire appel à un mandataire externe. Les rabais consentis par les fournisseurs des pièces détachées nécessaire contribuent également à favoriser des économies.

Patrimoine communal

[Préavis 07/2019 – pages 61 et 62]

En matière de projets d'assainissement, la COGEST a demandé au Municipal quels étaient le calendrier et les critères de priorisation des travaux.

Le Municipal a précisé que le Service fait un tableau des travaux à effectuer pour chaque bâtiment et cela pour l'ensemble de la législature. La planification et la priorisation des travaux se font par rapport aux urgences que les responsables du Service définissent, ainsi qu'après discussion entre le chef de Service et le Municipal.

Pour les travaux à venir, les autres Services municipaux concernés seront consultés, encore en 2019, de même que les sociétés locales, le Directeur de l'Établissement scolaire ainsi que le Service de la jeunesse.

Le Municipal précise encore qu'il souhaite mettre en place une nouvelle culture d'information et de consultation des acteurs, ainsi que de discussion sur les dossiers transversaux.

En ce qui concerne le Collège des Planches, le Municipal informe la COGEST que le contrôle d'ingénierie auquel la Commune a procédé a conclu que la sécurité des enfants est assurée jusqu'en 2020. La Commune a le permis de construire mais elle réfléchit encore à la meilleure affectation pour ce bâtiment, en particulier dans le cadre de l'étude territoriale de l'ensemble des bâtiments actuellement en cours.

VISION 2050

[Préavis 07/2019 – page 62]

Pour une société à 2000 watts, la COGEST a demandé que figure dans le Rapport de gestion annuel un résumé de la performance énergétique des différents bâtiments communaux ainsi qu'un suivi de l'évolution au fil des années et des assainissements effectués.

Le Municipal nous informe que la Commune s'appuie sur l'entreprise Energo, qui fait le suivi et fournit les indications qui figurent sur des tableaux.

Le Municipal a prévu de mettre ces informations à disposition du public sur le site de la Commune, il a pris note de la demande et va voir ce qu'il peut faire pour présenter ces éléments de manière synthétique.

Collège du Rionzi

[Préavis 07/2019 – pages 62 et 63]

S'agissant de la mise en service (classes uniquement) du collège du Rionzi à la rentrée scolaire du mois d'août, la COGEST souhaitait connaître le décompte final des travaux par rapport au préavis,

Le Municipal précise qu'il n'a pas encore les comptes à disposition. Néanmoins, il confirme qu'il n'y aura pas de dépassement du budget. Les quelques CHF 200'000 de frais supplémentaires, consécutifs aux dégâts dus aux inondations de juin 2018 ont pu être pris en charge dans le cadre des discussions avec l'Entreprise globale. Le Municipal est satisfait de la collaboration avec ladite Entreprise globale. Il s'agit de la première expérience de ce type. La Municipalité va procéder à un bilan précis de l'expérience, afin de capitaliser un savoir-faire pour de futures constructions.

Par ailleurs, la COGEST désirait savoir comment ont été pris en compte les avis des utilisateurs et des utilisatrices (enseignant·e·s) dans la conception et les aménagements des espaces.

Le Municipal précise que la Direction des Écoles et le Service sont en contact régulier. La Direction des Écoles fait le lien avec les enseignant·e·s. Selon lui, les contacts entre les parties ont été réguliers et, en général, le Service a pris acte des demandes des enseignant·e·s. Néanmoins, le Service doit tenir compte des règlements de la Police des constructions et que, dès lors, il n'est pas possible de satisfaire l'ensemble des demandes. Une évaluation des « erreurs » qui auraient pu être évitées sera faite. Les utilisateurs enfants (une classe) ont été consultés pour l'aménagement des extérieurs.

Administration Crétalaise

[Préavis 07/2019 – page 63]

Les travaux ayant fait l'objet des deux crédits octroyés par préavis n°02/201 sont terminés. La dépense globale s'élève à CHF 194'800 pour les deux constructions, alors que le budget prévoyait CHF 124'000 pour le secteur nord-est et CHF 168'000 pour le secteur nord-ouest. Une économie substantielle a été réalisée grâce aux efforts de l'entreprise mandatée.

Collège du Grand-Mont

[Préavis 07/2019 – page 64]

Les travaux du Grand Mont sont terminés.

Pour la dernière étape des travaux d'entretien, comprenant la rénovation de la place de jeux préavisé à CHF 266'000, le montant final s'est élevé à CHF 281'395. Le dépassement a été lié à la nécessité de refaire le fond, sous le revêtement de la place de jeux.

La COGEST souhaitait un retour sur la polémique de la « barrière ».

Selon le Municipal, la Direction des Écoles a été informée de ce projet dans le cadre de discussions ayant eu lieu avant les aménagements extérieurs, et celle-ci aurait été satisfaite du projet. Suite aux plaintes des habitant·e·s (cf. pétition adressée à la Commune), une réunion de consultation a eu lieu avec les représentants des pétitionnaires. Un raccourcissement de 10 mètres de la barrière du haut a été validé lors de cette rencontre mais remis en cause par la suite. Par contre, la Direction des Écoles se serait déclarée enchantée par le résultat final. Le Municipal précise qu'en la matière, il s'agit d'une prérogative de la Commune et que toutes les procédures légales ont été respectées.

Annexe aux vestiaires du Châtaignier

[Préavis 07/2019 – page 64]

Le préavis 01/2018 annonçait une dépense de CHF 300'000 pour la construction d'un local de matériel. Le montant final des travaux s'élève à CHF 292'140, incluant une demande supplémentaire ayant permis d'inclure des W.C. publics.

En réponse à la question des coûts, élevés, de la construction et de l'utilité de l'échelle (cf. illustration en page 64 du Rapport de gestion), le Municipal précise que celle-ci est nécessaire pour aller chercher les ballons de football qui arrivent sur le toit. L'esthétique du bâtiment permet une continuité de style avec les bâtiments alentour, ce qui correspond au projet tel que défini par la commission de construction.

La COGEST s'est interrogée sur un possible conflit d'intérêt du chef de service, également membre du comité du FC Le Mont. Le Municipal a répondu que le projet a été suivi par l'adjoint au chef de service et non par le chef de service lui-même.

Location des salles

[Préavis 07/2019 – page 66]

Afin de rendre la location plus attractive, la Municipalité a d'ores et déjà commencé le travail pour conduire une révision des informations disponibles sur le site de la Commune en 2019. Dans cette perspective, la visibilité de la location des salles sera également analysée et améliorée. La Commune souhaite également rendre l'accès à la location plus aisée pour les utilisateurs et les utilisatrices. La priorité des locations va aux sociétés locales et aux Montain·e·s. Quant à la question du support dont peuvent bénéficier les locataires pendant le week-end, courant 2019, un service de piquet sera mis en place. Un point de situation sur les locations sera fait et rapporté dans le prochain Rapport de gestion. Actuellement, c'est le chef de service qui est responsable de la location. Pour la remise des clés aux locataires, une nouvelle procédure est à l'étude et une solution nouvelle sera mise en place en 2019.

Grande salle communale

[Préavis 07/2019 – page 66]

Selon la COGEST, les coûts engagés semblent très importants, au vu de l'incertitude quant à l'avenir du bâtiment.

Le Municipal précise la ligne de conduite : « quand les tables sont abimées, elles doivent être remplacées ». Celles-ci pourront également être utilisées ailleurs en cas de réaffectation du bâtiment. Quant au remplacement de la braisière, elle représente un coût de CHF 260'000. En conséquence, la Municipalité a renoncé à la remplacer, dans l'attente d'avoir une vue globale sur l'évolution du dossier des salles à disposition du public au sein de la Commune.

Vandalisme et incivilité

[Préavis 07/2019 – page 67]

Les W.C. de la Grande salle et ceux des Châtaigniers sont fermés pendant l'hiver. Dans un proche avenir, et après des modifications nécessaires, la Municipalité souhaite les maintenir ouverts.

S'agissant du système de surveillance vidéo dont le Collège du Rionzi est équipé, la COGEST souhaitait savoir si la Commune dispose d'une base légale spécifique lui permettant d'installer un tel système, et s'il a été autorisé par l'autorité compétente, soit le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

En matière de surveillance vidéo, installée au Collège du Rionzi, le Municipal précise que l'ensemble des directives figurent dans le Règlement de Police communale, voté par le Conseil communal. La Police administrative, le chef de service et le Municipal concernés sont les seules instances en cas de besoin à pouvoir consulter les documents enregistrés. Ceux-ci restent visibles pendant 72 heures. Passé ce délai le document doit être effacé. Le DFJC a été informé lors de la mise à l'enquête, via la CAMAC. A la demande des Commissaires, le Municipal vérifie que le DFJC est réellement au courant et que la procédure correcte a été suivie.

CONSTAT

Après consultation de la liste des installations de vidéosurveillance dissuasive autorisées (cf. site vd.ch*), il apparaît que le collège du Rionzi ne figure pas sur la liste.

*<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/protection-des-donnees-et-droit-a-linformation/videosurveillance/liste-des-installations-autorisees/>

Espaces verts et déchets

[Préavis 07/2019 – pages 68 à 76]

La sous-commission a été reçue par M. Michel Amaudruz, Municipal, et M. Vincent Porchet, chef de service.

Défis du dicastère pour l'année 2018

La principale préoccupation pour 2018 a été le renforcement de la collaboration entre les dicastères et d'affirmer la volonté que les différents services techniques travaillent ensemble. Le Municipal a précisé qu'il a également renforcé l'organisation du secrétariat par 1,8 ETP pour quatre dicastères afin de soulager MM. Porchet et Turiel. M. Nicolas, parti en retraite, a été remplacé par M. Curiel, ingénieur civil, en octobre 2018, et qui offre une vision plus jeune et une approche différente des problématiques.

L'étape suivante sera de renforcer l'équipe technique par un adjoint pour le domaine environnement-nature, en complément de M. Crisinel, garde forestier, qui, lui, est sous l'égide du Canton.

Ainsi, selon le Municipal, le travail du dicastère passe du simple « jardinage communal » à une approche environnementale plus générale (faune-flore, parasites naturels), notamment en ce qui concerne la collaboration avec les autres services (Service des bâtiments) pour ce qui est de la tonte et de l'entretien des massifs.

Par ailleurs, une attention spéciale a été portée au renforcement du travail d'équipe (ambiance au travail), de la qualité du service (contact avec le public) et de l'initiative personnelle (décoration florale). Un message a été adressé aux employés communaux en ce sens.

Au sujet de l'importante sollicitation dont est l'objet M. Porchet, il est précisé que son éventuel remplacement en cas d'incapacité ne poserait aucun problème.

Le dicastère a dû répondre à plus de sollicitations de la part du public, notamment sur la question des déchets ; une augmentation de la population, plus urbaine, allant de pair avec un accroissement des exigences. Une plus grande sollicitation du Conseil au travers de ses divers postulats a également demandé un surcroît de travail.

Rénovation de la place de jeux sise sous l'église

[Préavis 07/2019 – page 70]

Le montant de CHF 100'000 figure au budget. Selon le Municipal, cette remise en état est nécessaire pour être en conformité avec les normes. La durée de vie de ces installations (environ 10 ans) s'inscrit dans le timing de la réalisation du réaménagement du Mont Centre.

Forêts

[Préavis 07/2019 – page 72]

La COGEST a demandé un explicatif des cartes figurant à la page 72.

Dans la première des cartes (à gauche), les forêts communales sont en jaune, y compris les parcelles appartenant à la Commune sises sur Epalinges, en vert ce sont les forêts privées et celles appartenant à la Ville de Lausanne. Le budget forêt de CHF 60'000 n'est dévolu qu'aux forêts communales (jaune). Sur les petites cartes (à droite), il s'agit d'un état des soins prodigués.

Vols de bois

[Préavis 07/2019 – page 72]

Aucune plainte n'a été déposée par la Commune en regard au montant du préjudice (environ CHF 600). Des recherches ont néanmoins été effectuées, par le garde forestier notamment. Aucune suite pénale n'a été donnée, le Service reste cependant attentif.

Réfection des chemins

[Préavis 07/2019 – page 72]

La réfection des chemins forestiers se fait prioritairement pour l'exploitation forestière, plus que pour l'agrément des promeneurs. Par ailleurs il existe une étude de pertinence d'exploitation, en vue d'obtenir les subventions cantonales.

Déchets

[Préavis 07/2019 – page 73 à 76]

Police des déchets

S'agissant de la non-conformité des sacs poubelles ou des incivilités, les contrôles sont stables. Soit 162 dénonciations pour non-conformité : 145 amendes d'ordre (contre 72 en 2017), 86 pour déchets déposés hors molocks, 53 sacs noirs, 6 dépôts sauvages (dans la nature). On constate donc une augmentation significative des incivilités, majoritairement de la part des Montains; la part de « tourisme des déchets » restant négligeable. Selon M. Porchet, la Commune dispose actuellement de 169 poubelles publiques, dont 77 Robidog (recensement géographique par GPS).

Déchèterie de la Viane

S'agissant de l'indice de satisfaction des prestations du personnel de la Viane, le Municipal nous informe qu'il n'a pas fait d'enquête à ce sujet. Il précise que la déchèterie de la Viane n'est plus une structure communale. La Commune a mis en place une synergie public-privé avec l'entreprise D'Vert. La Commune complète l'offre en termes d'ouverture de 17h à 19h, ainsi que le samedi, par le biais d'auxiliaires communaux.

CONSTAT

La COGEST constate que le chef de service n'a pas étudié la variabilité de l'accueil, contrairement à ce qui a été affirmé lors de l'audition par la COGEST en 2018.

Instruction publique et affaires culturelles

[Préavis 07/2019 – pages 77 à 93]

La COGEST a été reçue par M. Philippe Somsky, Municipal, M. Yvan von Arx, chef de service et M. Thierry Wolters, directeur des écoles.

Défis du dicastère pour l'année 2018

Les défis de l'année 2018 du dicastère Instruction publique et affaires culturelles ont été présentés en fonction des missions principales du chef de service.

Direction du service et missions

[Préavis 07/2019 – page 77]

La COGEST s'est posée la question sur la notion de développer ; est-ce développer ou favoriser les activités culturelles et sportives ?

Le Municipal parle d'une vision politique et a détaillé ce qui a été mis en place à ce jour.

École

[Préavis 07/2019 – page 77]

La COGEST s'est inquiétée de savoir si des réflexions sur le futur collège de Champs d'Aullie ont déjà eu lieu.

A la connaissance du Municipal, aucune démarche n'a été entreprise. Une analyse globale sur trois ans des bâtiments scolaires est en cours. La réflexion sur le futur collège Champs d'Aullie viendra dans un deuxième temps.

Selon M. Somsky, l'information au sujet des bâtiments ne remonte pas facilement au dicastère Instruction publique et affaires culturelles.

La COGEST s'est interrogée au sujet de la classe spéciale.

M. Wolters a pu répondre que la classe TSA est une classe-pilote, avec des élèves non-montains (de la CRENOL). Cela s'est rajouté et il y a une erreur dans le tableau. L'intégration se fera dans leur Commune d'origine. La location pour la salle de classe a été négociée entre le Service des bâtiments et le canton de Vaud.

Orientation postscolaire

[Préavis 07/2019 – page 78]

La COGEST s'est posé la question du fonctionnement organisationnel de l'orientation scolaire.

M. Wolters a expliqué que la conseillère en orientation, Mme Martin est présente deux jours par semaine. Elle va aussi en classe pour informer les élèves. Les maîtres de classe ont une période par semaine pour l'orientation. Le Mont'apprentissage a été cité en exemple par Mme la Conseillère d'État, Cesla Amarelle. Plusieurs contrats ont été signés suite à cette initiative.

Autorités scolaires

[Préavis 07/2019 – page 79]

La COGEST aurait aimé un rapport d'activité de l'école comprenant la situation générale des élèves montain·e·s, un classement cantonal, etc.

M. Wolters va se renseigner pour savoir ce qu'il sera en mesure de transmettre.

Conseil d'établissement

[Préavis 07/2019 – page 79]

Au sujet du Mont'apprentissage, la COGEST a demandé plus d'information sur sa genèse, son déroulement et son organisation.

Le Municipal a répondu qu'il avait fait la proposition au conseil d'établissement, puis cela a été repris par M. Jeanfavre, membre du conseil d'établissement et entrepreneur. M. Pascal Menétrey, entrepreneur et membre de la SICNL, y travaille aussi activement. On songe à élargir l'initiative, par exemple à Cugy.

Transport scolaire

[Préavis 07/2019 – page 79]

Considérant qu'il y a plus de la moitié des élèves qui ne prennent pas de transport public, la COGEST a voulu savoir s'il faut en déduire que tous les autres vont à pied.

Le Municipal a expliqué que c'est un problème de culture de voiture dans la Commune. Le Mont a un taux de motorisation élevé au niveau communal. Un changement a été amorcé depuis le changement de Syndic. On a encore un problème important de parent taxi dans les environs des écoles. De plus, la COGEST a été rendue attentif que les bus appartiennent à Car Postal.

Camp à l'Ile d'Yeu

[Préavis 07/2019 – page 79]

Le principe d'un camp d'étude est pérennisé d'un point de vue de l'organisation. Malheureusement, le site qui accueillait les élèves à l'Ile d'Yeu a fait faillite. Cela veut dire que durant une année, il n'y aura pas de camp d'étude à l'étranger. Des nouvelles solutions sont actuellement à l'étude.

Tâches communales partiellement confiées à l'école

[Préavis 07/2019 – page 80]

La COGEST a également demandé des précisions à propos des tâches administratives communales partiellement confiées à l'école.

La Municipalité a répondu qu'une convention liait le Canton de Vaud et la Commune du Mont. La Commune pourrait en tout temps reprendre ces activités en interne. Cette convention n'a pas été rediscutée. Il fait sens que certaines activités soient effectuées par les écoles. D'après la Direction des Écoles, la situation actuelle doit être à l'avantage de la Commune.

Médiathèque

[Préavis 07/2019 – page 80]

La COGEST a été informée que le projet de déménagement de la médiathèque a été avorté suite au report du projet de rénovation du Mottier B.

PPLS

Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

[Préavis 07/2019 – page 82]

La COGEST s'est inquiétée des délais de prise en charge du service de la PPLS.

M. Wolters a informé la COGEST que malgré la forte augmentation du nombre d'élèves, les effectifs de la PPLS étaient restés inchangés. Si un premier bilan de l'écouler peut être fait dans les mois qui suivent la demande, le démarrage du traitement prend nettement plus de temps. Ce point est reconnu comme un problème par la Direction des Écoles. Ce problème n'est pas spécifique au Mont-sur-Lausanne et dépend des services cantonaux.

Accueil pré- et parascolaire

Finances

[Préavis 07/2019 – page 84]

La COGEST s'étonne que les frais d'installation et de démontage de la structure de l'UAPE du Grand-Mont et de la Clochette ont été finalement entièrement imputés à la commune du Mont alors que l'EFAJE a, dans un premier temps, pris en charge ces dépenses.

Le Municipal répond que ce revirement est la conséquence de la rétraction des autres communes membres de l'EFAJE.

La COGEST s'étonne que la Municipalité n'ait pas anticipé cette prise en charge financière.

Le Municipal répond que le projet de l'UAPE était, à ce moment, déjà bien avancé et que les démarches, telle que l'information au Conseil communal, ne pouvaient pas être faites plus rapidement. Toutefois, il a été précisé que c'est la commune qui a décidé de construire du provisoire et qu'il ne s'agit que de la prise en charge financière du montage et démontage de ces structures.

Pré-scolaire – EFAJE

[Préavis 07/2019 – page 84]

La COGEST a demandé au Municipal les raisons du retard des travaux de la nouvelle garderie au Rionzi.

Il a été répondu que la structure est actuellement ouverte et que la Commune n'était pas responsable du suivi du chantier.

Parascolaire

UAPE Grand-Mont et Clochatte

[Préavis 07/2019 – page 86]

Malgré la nature provisoire des installations des UAPE, la COGEST a voulu savoir si des aménagements étaient prévus pour pallier le manque d'ombre autour des locaux.

Le Municipal a répondu que les espaces extérieurs ne sont pas requis pour les UAPE et qu'il n'existe aucune contrainte légale. Néanmoins, des modifications ont été apportées, par exemple sur les sols extérieurs. Une demande pour pallier le manque d'ombre été faite à M. Simon, directeur de l'EFAJE qui a lui-même transmis la demande à la directrice de l'UAPE en question.

Catalogue d'activités parascolaires

[Préavis 07/2019 – page 86]

La COGEST s'est étonnée de retrouver à plusieurs reprises le nom de M. Kilian Perez dans l'offre sportive et a voulu savoir si cette personne est liée à la Commune.

Il s'avère que M. Perez est un étudiant en science du sport et est également un surveillant de la piscine. Il a des disponibilités et des compétences.

Réfectoire et pause de midi

[Préavis 07/2019 – page 86]

Les repas des UAPE sont actuellement livrés à 7 heures chaque matin. La COGEST s'est posé la question de l'organisation des tournées de livraison de repas et des pistes d'amélioration envisagées.

M. von Arx a souligné que la société Novae est un bon partenaire et que c'est une situation complexe sur le plan organisationnel. Il va se renseigner pour voir si l'on peut en parler avec l'EFAJE et Novae.

CONSTAT

La COGEST s'est rendue au réfectoire et a pu constater que l'organisation dans la cantine du Mottier mise en place semble fonctionner à la satisfaction des usagers.

Culte

[Préavis 07/2019 – page 90]

La COGEST constate que tout le chapitre traitant des cultes est un copier/coller qui perdure depuis 2014. La COGEST a souhaité connaître quels sont les liens et échanges de la Commune avec la communauté religieuse.

Il a été répondu à la COGEST que l'année prochaine, ce paragraphe sera réécrit.

Théâtre

[Préavis 07/2019 – page 91]

La COGEST a demandé les raisons de l'annulation de la soirée théâtrale du mois de janvier 2018.

Le Municipal a répondu qu'il n'était pas l'organisateur de cet événement et qu'il n'était pas au courant de cette situation.

Passeport culturel

[Préavis 07/2019 – page 93]

Au sujet du passeport culturel, la COGEST a demandé combien de passeports ont été vendus.

Il a été répondu qu'un seul passeport a été vendu. Conscient qu'il convient de promouvoir l'offre, le service va entreprendre des démarches auprès du public.

Quartiers solidaires

[Préavis 07/2019 – page 93]

La COGEST a souhaité avoir un premier bilan qualitatif et un rapport qualité/prix de cette phase de construction.

Le Municipal a répondu qu'il s'agit d'un investissement humain et que l'on ne peut pas tout quantifier/qualifier. Il a lui-même fait l'expérience d'une personne qui a fait des connaissances de contemporains dans toute la Commune. Il y a une forte participation, mais aucun chiffre n'a pu être articulé. Cela a mis en route de nouvelles dynamiques qui n'existaient pas, des ponts ont été bâtis entre les quartiers.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite un rapport précis lorsque le projet sera arrivé à son terme.

Le Mont-sur-Lausanne, mai 2019

Le président : Robert Irrausch 

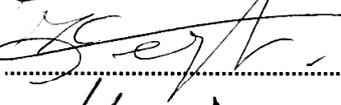
Les membres : Adriana Brewster 

Jolanda Müller Chabloz 

Isabel Taher Selles 

Daniel Besson 

Olivier Descloux 

Jean-Charles Fresquet 

Philippe Hayward 

Richard Nicole 